



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

Le règlement suivant est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette :

- Règlement 2023-407 sur les démolitions des immeubles ;

Ce règlement est entré en vigueur le 10 mai 2023.

Ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 15 mai 2023

Joanie Lagarde
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Joanie Lagarde**, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 15 mai 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 mai 2023.

Joanie Lagarde